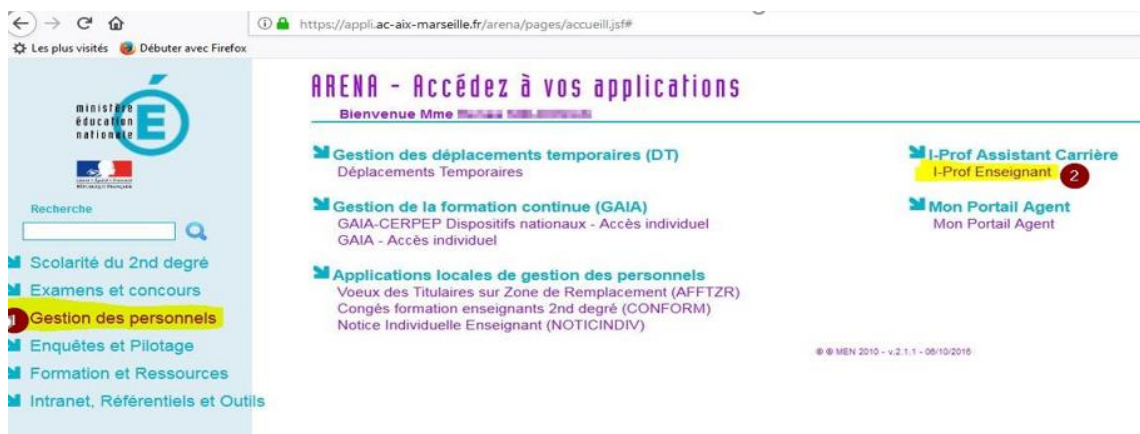


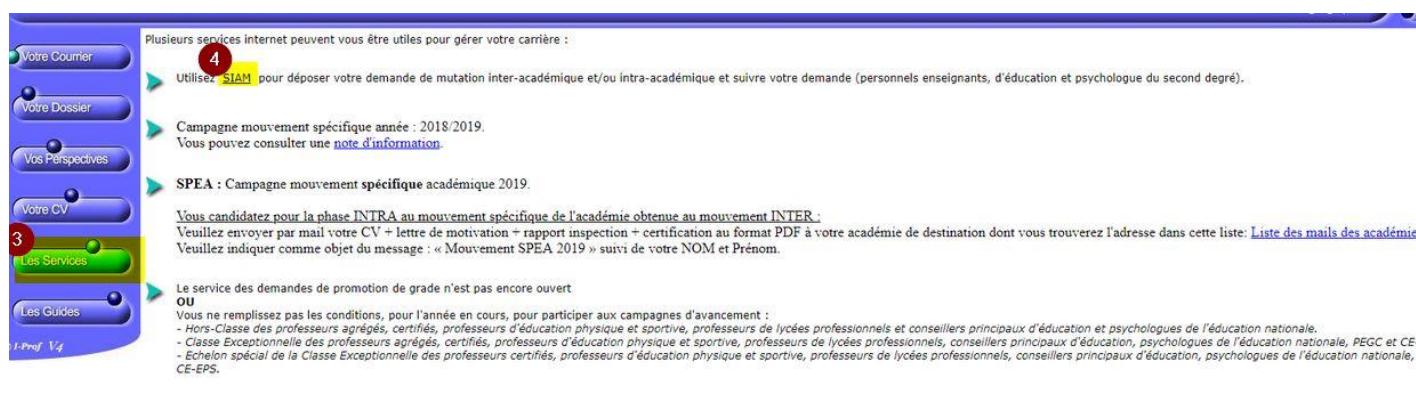
## PHASE INTRA-ACADEMIQUE- CONNEXION ET FORMULATION DES VŒUX SUR POSTES SPEA.

Connectez-vous à <https://www.education.gouv.fr/i-prof-l-assistant-carriere-12194> et cliquez sur votre académie d'origine (académie dans laquelle vous exercez actuellement)

### 1. Après identification, allez sur /Gestion des personnels/ iprof enseignant.



### 2. Cliquer sur « les services » puis connectez-vous à SIAM. On arrive sur le serveur SIAM de l'académie dont on sera titulaire à la rentrée suivante (par exemple celle obtenue à l'inter). Veuillez noter qu'à ce stade, I-Prof ne permet pas l'ajout de pièces jointes pour la candidature pour un poste SPEA.



### 3. Cliquez sur Mouvement intra-académique puis à nouveau sur le lien « mouvement intra-académique »



4. Cliquez sur « Carte académique des postes spécifiques (vacants ou non) » et notez les postes de votre choix. Attention : **SEULS LES POSTES COMPORTANT LE COMMENTAIRE « SPEA VACANT »** et/ou avec la fiche de poste publiée seront examinés. **INUTILE DE POSTULER SUR UN POSTE SPEA NON VACANT**
5. Formulez des vœux ETB de **rang 1** ou avant les vœux non spécifiques et portant uniquement sur les postes **SPEA VACANTS** identifiés au préalable. **LES VŒUX LARGES PORTANT SUR DES SPEA SERONT SUPPRIMÉS.**

**I-Prof** • • • •

SIAM - 2ND Degré v7.4.8 Mouvement intra-académique

Planning

Les postes SPEA vacants présentent un commentaire "SPEA VACANT". Les postes non vacants n'ont pas de commentaire. Les fiches de poste se trouvent sur le site académique

Du 21 mars 2018 à 12h00 au 4 avril 2018 à 12h00

6 Carte académique des postes spécifiques (**vacants ou non**)

Du 21 mars 2018 à 12h00 au 4 avril 2018 à 12h00

7 Saisissez vos vœux de mutation

A consulter et/ou modifier avant la saisie des vœux : situation familiale, enfants, réintégration conditionnelle etc.

Du 9 mai 2018 à 12h00 au 31 août 2018 à 19h00

A compter du 13 juin 2018 au soir chaque jour selon les disciplines jusqu'au 31 août 2018

A compter du 16 novembre 2018

6. Postes SPEA : Après formulation du vœu spécifique, les candidats sont invités à retourner sur i-prof pour :
  - 1- **Entrants de l'inter uniquement** : envoyer les documents par mail à [mvt2021@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2021@ac-aix-marseille.fr) (1 fichier par document au format PDF, 2 Mo maximum). Respectez le format de l'objet du mail.
  - 2- **Titulaires de l'académie** : Téléverser directement la lettre de motivation, rapport d'inspection et la certification complémentaire le cas échéant, avant la fin de la période de saisie de vœux. **Aucun envoi par mail ne sera pris en compte pour les titulaires de l'académie, qui doivent téléverser eux-mêmes les documents dans i-prof avant la fin de la période de saisie des vœux.**

**SPEA : Campagne mouvement spécifique académique 2018**

1 Vous candidatez pour la phase INTRA au mouvement spécifique de l'académie obtenue au mouvement INTER. Veuillez envoyer par mail votre CV + lettre de motivation + rapport inspection + certification au format PDF à votre académie de destination dont vous trouverez l'adresse dans cette liste: [Liste des mails des académies](#). Veuillez indiquer comme objet du message : « Mouvement SPEA 2018 » suivi de votre NOM et Prénom.

2 Vous candidatez sur votre propre académie, veuillez utiliser les formulaires ci-dessous. Lettre de motivation pour le mouvement: [Saisir lettre motivation](#). Si vous le souhaitez, vous pouvez rajouter votre rapport d'inspection en pièce jointe :  Aucun fichier sélectionné.  (Ce fichier doit être au format PDF et de taille max 300 Ko) Si vous le souhaitez, vous pouvez rajouter votre habilitation/certification en pièce jointe :  Aucun fichier sélectionné.  (Ce fichier doit être au format PDF et de taille max 300 Ko)

**CANDIDATS ENTRANTS D'UNE AUTRE ACADEMIE**

**CANDIDATS DE JA AFFECTES A AIX-MARSEILLE**

7. **Titulaires de l'académie** : Après téléversement des pièces, l'affichage I-Prof change : **Visualisez la lettre de motivation.** -Vous pouvez maintenant saisir les vœux dans SIAM2 pour cette demande Visualisez les documents téléchargés : rapport d'inspection, habilitation/certification...

**SPEA : Campagne mouvement spécifique académique 2019**

1 Vous candidatez pour la phase INTRA au mouvement spécifique de l'académie obtenue au mouvement INTER. Veuillez envoyer par mail votre CV + lettre de motivation + rapport inspection + certification au format PDF à votre académie de destination dont vous trouverez l'adresse dans cette liste: [Liste des mails des académies](#). Veuillez indiquer comme objet du message : « Mouvement SPEA 2019 » suivi de votre NOM et Prénom.

2 Vous candidatez sur votre propre académie, veuillez utiliser les formulaires ci-dessous : Lettre de motivation pour le mouvement: [Visualisez lettre motivation](#) (Vous pouvez maintenant saisir des vœux dans SIAM2 pour cette demande) [Visualisez votre rapport d'inspection pour les mouvements spécifiques.](#)  [Visualisez votre habilitation/certification pour les mouvements spécifiques.](#)

8. **RETOURNEZ DANS SIAM POUR FORMULER VOS VŒUX ETB** puis éditez un récapitulatif pour vérifier leur prise en compte. **TOUTE DEMANDE SANS VŒU SERA SUPPRIMÉE A LA FERMETURE DU SERVEUR.**

## **I.6 - POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES –SPEA**

Lorsqu'un candidat à la mutation établit une demande à la fois au titre du mouvement intra-académique et pour une affectation dans un poste spécifique académique, cette dernière est prioritaire.

L'académie d'Aix-Marseille a défini une liste de postes spécifiques académiques, publiée sur SIAM via I-Prof et sur le site académique.

Seules les candidatures portant sur une fiche de poste publiée seront examinées.

Les candidats doivent formuler des vœux **ETB (établissement)** portant sur ces postes qui font l'objet d'une gestion spécifique de sélection de candidatures. Tout autre type de vœu (COM, GEO, DPT, ACA) visant un poste spécifique ne sera pas pris en compte.

Les affectations dans ces postes spécifiques procèdent d'une bonne adéquation entre les exigences de ceux-ci et les compétences des candidats, après examen des demandes par les inspecteurs.

A l'issue, les candidatures qui obtiennent un avis favorable des corps d'inspection sont départagées en fonction du barème fixe (ancienneté de poste et ancienneté d'échelon).

### **I.6.1 - POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES (HORS POSTES ULIS)**

#### **PROCEDURE DE CANDIDATURE SUR POSTES SPEA DANS LE MODULE SIAM VIA IPROF :**

<b>ACCES</b>	<b>CANDIDATS ENTRANTS DANS L'ACADEMIE</b>	<b>CANDIDATS TITULAIRES DE L'ACADEMIE</b>
<b>I PROF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettez à jour votre CV dans iprof avant la formulation des vœux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettez à jour votre CV dans iprof avant la formulation des vœux.</li> </ul>
<b>SERVICES / SIAM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultez la <u>carte académique des postes spécifiques vacants ou non</u>. Attention: seuls les postes vacants ont une fiche de poste publiée.</li> <li>➤ Cliquez sur <u>retour</u> puis sur <u>saisissez vos vœux de mutation</u>.</li> <li>➤ Générez une demande de poste SPEA en formulant un vœu ETB + le type de poste spécifique.</li> <li>➤ Cliquez sur <u>retour</u> pour prendre connaissance des instructions académiques avant de continuer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultez la <u>carte académique des postes spécifiques vacants ou non</u>. Attention: seuls les postes vacants ont une fiche de poste publiée.</li> <li>➤ Cliquez sur <u>retour</u> puis sur <u>saisissez vos vœux de mutation</u>.</li> <li>➤ Générez une demande de poste SPEA en formulant un vœu ETB + le type de poste spécifique</li> <li>➤ Cliquez sur <u>retour</u> pour accéder à I-prof</li> </ul>
<b>E-MAIL</b> (entrants de l'inter)  <b>ou</b> <b>I PROF</b> SERVICES/ SPEA (titulaires de l'académie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Envoyez les documents ci-dessous par e-mail à <u>myt2021@ac-aix-marseille.fr</u> en précisant dans l'objet : SPEA 2021 - DISCIPLINE - NOM PRENOM</li> <li>➤ Joignez <b>1 fichier au format PDF par document, taille 2 Mo maximum par fichier</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> CV issu d'I-Prof ;</li> <li><input type="checkbox"/> <b>lettre de motivation</b> ;</li> <li><input type="checkbox"/> <b>dernier rapport d'inspection</b> ou <b>compte-rendu de rendez-vous de carrière</b> ;</li> <li><input type="checkbox"/> <b>fiche d'habilitation</b> le cas échéant.</li> </ul> </li> <li>➤ Retournez dans les services/SIAM /<u>saisissez vos vœux de mutation</u> pour terminer votre saisie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultez les instructions dans <b>I-prof/</b> les services/ SPEA ;</li> <li>➤ Ajoutez les documents relatifs à votre candidature : <b>1 fichier par document, taille 2Mo maximum par fichier</b> : <b>(NB : CV issu d'I-Prof récupéré automatiquement)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>lettre de motivation</b> ;</li> <li><input type="checkbox"/> <b>dernier rapport d'inspection</b> ou <b>compte-rendu de rendez-vous de carrière</b> ;</li> <li><input type="checkbox"/> <b>fiche d'habilitation</b> le cas échéant.</li> </ul> </li> <li>NB : lorsqu'une pièce est ajoutée, le candidat peut lire : <u>Visualisez votre lettre de motivation /rapport...</u></li> <li>➤ Retournez dans les services/SIAM /<u>saisissez vos vœux de mutation</u> pour terminer votre saisie.</li> </ul>
<b>SERVICES / SIAM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Saisissez vos vœux ETB spécifiques <u>avant</u> les éventuels vœux sur postes banalisés.</li> <li>➤ Cliquez sur <u>retour aux demandes</u> puis sur <u>Editez un récapitulatif</u> afin de vérifier votre saisie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Saisissez vos vœux ETB spécifiques <u>avant</u> les éventuels vœux sur postes banalisés ;</li> <li>➤ Cliquez sur <u>retour aux demandes</u> puis sur <u>Editez un récapitulatif</u> afin de vérifier votre saisie.</li> </ul>

L'avis des chefs d'établissement (de départ, d'accueil) et des corps d'inspection sera formulé directement sur I-prof-SIAM dès la clôture de la campagne de saisie de vœux.

NB : Les candidats retenus pour un poste CLEF à titre provisoire sont prioritaires pour y être affectés à titre définitif, sur avis favorable du chef d'établissement et des corps d'inspection, à condition d'en formuler la demande dans SIAM.